

Convention de Prêt Exposition

Entre :

D'une part,

INK CRÉATIONS, immatriculée sous le numéro 978 382 737 00028 au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny, **code APE : 90.03A**, domiciliée au 20 rue Charles Pranard, 93160 Noisy le Grand, représentée par **Cyrielle Dubois**, agissant en qualité de représentante légal de l'entreprise.

Ci-après désignée « **INK Créations** » ou « **Cyrielle DUBOIS** » .

Et,

D'autre part,

La médiathèque municipale de la commune de Corbas, relevant de la collectivité territoriale immatriculée sous le SIREN 216902734, située au 5 avenue de Corbetta, 69960 Corbas, représentée par **Monsieur Alain Viollet**, en sa qualité de **Maire de Corbas**.

Ci-après désignée « **La Médiathèque municipale de Corbas** ».

INK Créations et **la Médiathèque municipale de Corbas** sont désignées ensemble par les « Parties » ou individuellement la « Partie ».

Préambule

Cyrielle Dubois a conçu une série de portraits intitulée « L'Attrape-Rêves », composée de trente-trois témoignages. Cette exposition itinérante vise à être diffusée dans toute la France. Dans le cadre de ce partenariat, **INK Créations met à disposition l'exposition à la Médiathèque municipale de Corbas** souhaitant sensibiliser et informer le public sur les maux invisibles.

INK Créations prêtera « L'Attrape-Rêves » à la Médiathèque municipale de Corbas ci-après désigné « le **Projet** ».

Cela étant exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet et Obligations de la présente convention

La présente convention de prêt, ci-après dénommée la « **Convention** », a pour objet de fixer le cadre général du prêt de l'exposition « **L'Attrape-Rêves** » entre les Parties, notamment :

Dans le cadre de ce Projet, chaque Partie s'engage à respecter réciproquement les valeurs de l'autre Partie, à promouvoir activement l'exposition et à veiller à la qualité et à la sécurité des éléments prêtés.

La Médiathèque municipale de Corbas s'engage à organiser l'exposition de manière à respecter l'intégrité artistique et la vision du projet de INK Créations.

Article 2 : Durée, Lieu et Résiliation de la Convention

2.1 : Entrée en vigueur et Durée

La Convention entre en vigueur le 18/12/2024.

Elle est conclue pour une durée initiale de 19 jours ou pour la période du 26/01/2025 au 18/02/2025 sauf prolongation expressément convenue entre les Parties par écrit.

2.2 : Lieu de l'Exposition

L'Exposition sera disposée à l'adresse suivante : dans les locaux de la médiathèque municipale de Corbas, 5 avenue de Corbetta, 69960 Corbas, répartie entre une coursive et la « salle des histoires ».

La Médiathèque municipale de Corbas s'engage à fournir un espace adéquat, sécurisé et conforme aux conditions de présentation des œuvres.

2.3 : Résiliation

La Convention pourra être dénoncée avec un préavis d'un (1) mois par lettre recommandée avec accusé de réception avec effet à réception de celui-ci.

Article 3 : Déroulement de l' Exposition

3.1 : Engagements de chaque Partie :

La Médiathèque municipale de Corbas s'engage à monter dans le plus grand soin l'exposition sur le lieu défini en article 2.2 et à n'utiliser que les accroches fournies par **INK Créations**, sauf accord explicite de Cyrielle Dubois, afin que le matériel prêté soit restitué en l'état initial.

La Médiathèque municipale de Corbas certifie être assuré auprès d'une compagnie d'assurance afin d'accueillir cette exposition.

INK Créations s'engage à mettre à disposition les éléments de l'exposition, ainsi qu'un guide de montage et des accroches adhésives murales.

3.2 : Représentants chargés du suivi de la bonne exécution du Projet :

La Mairie de Corbas :

Alain VIOLLET, Maire de Corbas,

04 72 90 03 00

La Médiathèque municipale de Corbas :

Alice NAUDET, Directrice Médiathèque

a.naudet@ville-corbas.fr

04 72 51 77 06 / 04 72 51 45 55

INK Créations :

Madame Cyrielle DUBOIS, illustratrice et pair-aidante auto-entrepreneuse,

contact@inkcreations.fr

0684480026

Article 4 : Engagements Financiers

L'exposition « **L'Attrape-Rêves** » est prêtée, à **la Médiathèque municipale de Corbas**, à titre gracieux. Toutefois, **les frais de transport** liés à l'acheminement et au retour de l'exposition, ainsi que **les frais de déplacement** de Cyrielle Dubois, seront à la charge du Partenaire.

Conformément au **Devis_2024004**, adressé le 02/12/2024 et en annexe de la convention, voici le récapitulatif des coûts :

Prestation	Quantité	Prix unitaire TTC	Total
Transport de l'exposition par coursier	2	95,00 €	190,00 €
Frais de déplacement de Cyrielle Dubois	2	120,00 €	240,00 €
Prêt de l'exposition	1	0,00 €	
Lecture de l'album jeunesse	1	0,00 €	
TOTAL TTC			430,00 €

La Médiathèque municipale de Corbas s'engage à régler ces frais dans **un délai de 30 jours** suivant la réception de la facture établie par INK Créations.

En cas de dommage ou de perte d'un ou plusieurs éléments de l'exposition lors de sa restitution, la La Médiathèque municipale de Corbas s'engage à rembourser les frais occasionnés dans un **délai de deux (2) mois** suivant la réception de la facture d'INK Créations, envoyée par mail avec accusé de réception ou par courrier recommandé.

INK Créations se réserve le droit de refuser tout prêt ultérieur en cas de litige non résolu concernant les dispositions ci-dessus.

Article 5 : Communication externe et Informations Confidentielles

Chaque Partie doit obtenir l'accord préalable de l'autre Partie avant d'utiliser son logo ou toute autre marque distinctive à des fins de publicité ou de communication.

Les Parties sont autorisées à mentionner le Projet, objet de la présente Convention sur les différents outils de communication et réseaux sociaux de chacune des Parties **après validation** par les deux Parties.

5.1 : Utilisation des logos :

Les Parties s'engagent à échanger leurs logos respectifs dès la signature de la présente Convention afin de communiquer sur le Projet.

5.2 : Divulgence des informations et Propriété Intellectuelle :

Les Parties conviennent que la fourniture de logos, chartes graphiques, ou autres éléments protégés par des droits de propriété intellectuelle dans le cadre de cette Convention ne confère aucun droit, expressément ou implicitement, à la Partie réceptrice, qu'il s'agisse de licences ou de tout autre droit relatif à la propriété industrielle ou intellectuelle de la Partie émettrice.

Les droits de propriété intellectuelle afférents aux éléments fournis par chaque Partie dans le cadre de cette Convention demeurent, en tout état de cause, la propriété exclusive de la Partie émettrice, sous réserve des droits des tiers.

Les Parties s'engagent à ne pas reproduire ou exploiter de manière commerciale les œuvres, logos, ou autres éléments protégés par des droits de propriété intellectuelle fournis par l'autre Partie sans autorisation écrite préalable.

En cas de publication ou de promotion en ligne liée au Projet, chaque Partie s'engage à mentionner l'autre Partie en insérant un lien hypertexte vers le site internet de l'autre Partie.

Article 6 : Droit applicable et Litiges

La présente Convention est soumise à la loi française.

Les Parties à la présente Convention s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente. En cas de désaccord persistant, les tribunaux compétents de Paris seront saisis.

Fait en deux exemplaires,

Le _____

la Médiathèque municipale de Corbas

Alain VIOLLET, Maire de Corbas

INK Créations

Cyrielle DUBOIS

Date d'émission : 02/12/2024

Dubois Cyrielle (EI)
 INK Créations
 20 rue Charles Pranard 93160 Noisy-Le-Grand, FR
 SIREN : 978 382 737
 Numéro RCS : 978382737

COMMUNE DE CORBAS
 Place CHARLES JOCTEUR 69960 CORBAS, FR
 SIREN : 216 902 734

Devis_2024004

Exposition l'Attrape-rêves et intervention

Détails	Qté	Prix unitaire	TVA %	Total HT
Frais de transport pour l'acheminement et le retour de l'exposition "L'Attrape-Rêves" Transport par un coursier forfait de 95€ par trajet. Fixations incluses.	2	95,00 €	0 %	190,00 €
Frais de déplacement de Cyrielle Dubois Billet de train Lyon-Paris forfait de 120 € par trajet.	2	120,00 €	0 %	240,00 €
Prêt de l'exposition "L'Attrape-Rêves" Prêt de l'exposition à titre gracieux. Nombre de panneaux, date et durée à confirmer.	1	0,00 €	0 %	0,00 €
Lecture de l'album jeunesse "Le dragon de Papa" Intervention à titre gracieux. Date à confirmer.	1	0,00 €	0 %	0,00 €
Total HT				430,00 €
TVA				0,00 €
Total				430,00 €

Base HT	TVA	Montant TVA
430,00 €	0 %	0,00 €

TVA non applicable, article 293B du CGI

La facture correspondant à ce devis devra être réglée sous 30 jour(s) à compter de sa date d'émission. Passé ce délai, une pénalité de retard de 14.76 % sera appliquée, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € due au titre des frais de recouvrement. Pas d'escompte pour règlement anticipé.